

Mesure 28



Ce fonds a été créé pour prévenir la rupture des contrats d'apprentissage liée à un problème de logement ou de mobilité mettant en péril la poursuite du contrat d'apprentissage.

BÉNÉFICIAIRES

Tous les apprentis, quel que soit le niveau du diplôme préparé.

MONTANT DES AIDES

Les différentes aides sont plafonnées.

- Aide à la mobilité : 1000 €/an
- Aide au permis de conduire : 600 €/an
- Aide temporaire à l'hébergement et à la restauration : 1000 €/an
- Aide à l'achat d'équipement professionnel : 200 €/an
- Aide d'urgence : 300 €/an

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Suivre une formation en apprentissage.
- Domiciliation fiscale de l'apprenti en Corse.
- Sous réserve d'assiduité aux cours en CFA.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Être apprenti et contacter la mission locale du lieu de résidence. Cette dernière instruit le dossier et établit le montant de l'aide.

Contacts :

Mission locale Ajaccio : 04.95.20.92.38 – mlajaccio@ml-corse.corsica

Mission locale Bastia : Véronique BONO – 07.86.94.55.87 - veronique.bono@ml-corse.corsica

Mission locale Portivechju : Corinne MORGANTI – 04.95.70.34.90 – corinne.morganti@ml-corse.corsica

Mission locale Corti : Déborah NEGRONI – 04.95.46.80.35 – deborah.negrone@ml-corse.corsica

